

Les entreprises franciliennes servent à nouveau de variable d'ajustement au dérapage budgétaire du plus important projet urbain d'Europe !

La Fédération des Promoteurs Immobiliers d'Ile-de-France en appelle à la responsabilité des parlementaires et du Gouvernement quant à la deuxième hausse consécutive de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France. Un effort colossal avait déjà été accepté par les entreprises franciliennes en 2019.

La loi de finances **2019 avait déjà augmenté de 10%** la taxe annuelle sur les bureaux et parkings en Ile-de-France pour les départements de Paris et des Hauts-de-Seine. Cette hausse avait provoqué une dépense supplémentaire de près de **170 millions d'euros** pour les entreprises de ces départements, entièrement affectée au financement du Grand Paris Express.

Entreprises de Paris, de Boulogne-Billancourt, d'Issy-les-Moulineaux, de Courbevoie, de Puteaux, de Levallois-Perret et de Neuilly-sur-Seine : pour 2020, merci de verser 50 millions d'euros supplémentaires à la Société du Grand Paris !

Les députés s'approprient une nouvelle fois, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, à voter la **création d'une zone « premium » au sein de laquelle la taxe annuelle sur les bureaux et les stationnements sera augmentée de 20%**, destinée à augmenter les recettes de la Société du Grand Paris. La FPI-IDF déplore que les entreprises franciliennes, créatrices de valeurs et de richesse, d'emplois et d'attractivité du Grand Paris, vitrine économique de la France, soient une nouvelle fois la **variable d'ajustement** d'un dérapage budgétaire de plus de 10 milliards d'euros !

Selon Marc VILLAND, président de la FPI-IDF : « *Pourquoi et comment l'Etat a pu faire une erreur de plus de 10 milliards d'euros dans un budget initial qui, je le rappelle, était de 22,6 milliards en 2013 !*

Quelle entreprise peut se permettre une erreur de plus de 40% ? »

Le Grand Paris Express est une infrastructure d'intérêt national. Aujourd'hui, ce sont les entreprises d'Ile-de-France qui sont quasiment les seules à supporter une augmentation de ce coût, pour un projet qui bénéficiera à la France et à tous les usagers.

Mesdames et messieurs les parlementaires, soyez innovants, soyez modernes ne tombez pas dans cette facilité bien française de la fiscalité sur les entreprises, méthode utilisée et usée par vos prédécesseurs.

CONTACT FPI-IDF

Pierre **BIBET** – Délégué général
01 45 51 67 37 – p.bibet@fpi-idf
[@fpi_idf](https://twitter.com/fpi_idf) www.fpi-idf.fr